

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Prolétaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## COMPTE-RENDU DU DIXIÈME CONGRÈS DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES tenu à PARIS, le Lundi 19 Octobre 1925 et jours suivants

(suite)

### QUATRIÈME JOURNÉE

Séance de l'après-midi

Le Président. — A l'ordre du jour nous avons le point n° 4 des propositions de l'A. D. B. :

« Introduction d'une période de vacances de quinze jours, dont une semaine à charge du patron ».

En rapport avec cette question, nous avons le point 3 des propositions françaises, disant :

« Revendication internationale d'un congé annuel payé » ;

Ainsi que le point premier des propositions hollandaises, disant :

« Le Congrès décide d'entamer une action pour l'obtention de vacances annuelles, sans perte de salaire, à introduire simultanément dans les centres d'industrie diamantaire, affiliés à l'Alliance Universelle ».

Je puis commencer en faisant au Congrès une communication réjouissante, qui très probablement contribuera à établir un accord sur ce point, maintenant que nous touchons à la réalisation de notre désir.

En Hollande, nous n'avons jamais abandonné la question des vacances ; nous avons au contraire saisi toute occasion pour la remettre sur le tapis. Chaque fois que l'occasion s'en présentait, nous avons, en paroles et en écrit, traité cette question. Et dans le journal syndical belge, j'ai remarqué que la Belgique a fait de même, spécialement ces derniers temps.

En juillet et en août de l'année passée les personnels hollandais manifestèrent le désir ardent d'obtenir des vacances. Depuis plusieurs mois déjà, quelques employeurs avaient promis à leurs ouvriers de donner une certaine indemnité pour les vacances ; la plupart d'entre eux irait jusqu'à 50 %. Mais lorsqu'approchèrent les vacances, le Comité du syndicat patronal prit une décision interdisant aux patrons de tenir leur promesse. Cela provoqua chez les ouvriers intéressés un énorme mécontentement. Notre Comité fit des démarches pour que cette décision soit rapportée, ce que nous avons pu obtenir. Mais chez d'autres groupes d'ouvriers cela fit naître le désir d'obtenir les mêmes avantages, ce qui fit que plusieurs patrons, n'ayant pas fait cette promesse, accordèrent aussi une indemnité de 50 % pour les vacances.

En Belgique aussi il y a eu des vacances. Là également les patrons ont accordé des subsides, allant parfois jusqu'à 50 % du salaire, de sorte que la situation des deux centres est à peu près identique.

Le développement de la situation, comme elle se présentait aux dernières vacances a été mis à profit par nous pour écrire au syndicat patronal que cette

position n'est pas tenable. Une partie des ouvriers avait des vacances avec indemnité et une autre partie n'avait rien, tandis que les employeurs qui avaient été bienveillants envers leurs ouvriers, se trouvaient dans une position défavorable envers leurs collègues qui n'avaient rien accordé du tout. C'est dans ce même sens que Van Berckelaer a écrit dans le journal syndical belge.

Nous avons alors introduit une demande officielle auprès du syndicat patronal, leur demandant de payer chaque semaine 3 % du salaire et de former ainsi un fonds, permettant aux ouvriers d'avoir des vacances avec salaire. Lundi passé le syndicat patronal a statué sur cette demande et le journal d'Amsterdam, le *Handelsblad*, que nous venons de recevoir, nous dit quel est le résultat de ces délibérations. Voici ce qu'il imprime :

« L'agence de presse Vaz Dias apprend qu'une décision importante a été prise au cours d'une assemblée générale tenue hier soir par la Allegemeene Juweliers Vereeniging (Association générale des Joailliers) et qui très probablement solutionnera la question, depuis longtemps déjà en souffrance, de l'introduction d'une semaine de vacances pour les ouvriers diamantaires d'Amsterdam.

« Sur la demande de l'A. N. D. B., l'assemblée a décidé, conformément à la proposition du Comité de donner chaque semaine un supplément de 1 1/2 %, destiné à compenser la perte de salaire résultant de l'introduction de la semaine de vacances.

« Le syndicat patronal a décidé en outre que s'il était prouvé qu'à l'étranger le salaire plein était accordé pour la semaine de vacances, le manquant serait ajouté jusqu'à concurrence de 100 %, de sorte que les ouvriers diamantaires d'Amsterdam auraient également une semaine de vacances avec salaire plein ». (Applaudissements).

Ceci paraît avoir fait bonne impression à Amsterdam. Nous avons à ce propos reçu le télégramme suivant :

« Chaleureuses félicitations à tous, spécialement à A. N. D. B. pour résultat acquis vacances Amsterdam. Salut au Congrès. Personnel Anholt et Cardozo. » (Applaudissements).

Nous nous trouvons devant une amélioration qui a une importance capitale pour le Congrès, 1 1/2 % du salaire, payé hebdomadairement, de sorte que nous avons obtenu le paiement partiel de notre salaire pour les vacances de 1926. S'il était décidé d'introduire partout les vacances avec salaires plein, les membres du Syndicat patronal d'Amsterdam suppleraient jusqu'à concurrence de 100 %. Cette décision sera importante pour nos discussions et

pour son application. J'espère que nous en arriverons à une décision qui porte la réalisation d'un désir que les ouvriers diamantaires de partout nourrissent depuis longtemps.

**Trouillard (Belgique).** — Je veux en premier lieu remercier le Président, qui, par son discours, a facilité de beaucoup la tâche de la délégation belge, et en deuxième lieu les camarades hollandais qui, depuis le moment où cette question s'est posée, ne l'on jamais abandonnée. Le résultat, que vient de nous communiquer le Président, démontre que la question a été traitée telle qu'elle devait l'être. En Belgique, nous avons depuis des années huit jours de congé. Mais nous désirons plus. Dans les entreprises privées, les Banques par exemple, on accorde de huit à quinze jours de congé payé. Par le fait que, comme groupe belge, nous avons déjà pris huit jours de congé non-payé, nous en désirons huit supplémentaires payés, en premier lieu, parce que cela peut contribuer considérablement à la limitation de la production et, en deuxième lieu, parce qu'une telle période est utile pendant les mois d'été pour les ouvriers eux-mêmes, afin de leur permettre de récupérer les forces perdues. C'est pourquoi nous proposons au Congrès d'arrêter les vacances à quinze jours, dont huit à payer par les patrons et huit pour compte des ouvriers eux-mêmes. Si nous prenons cette semaine pour notre propre compte, cela ne contribuera pas dans une médiocre mesure à la limitation de la production, avec notre effectif de 12.000 membres. Aussi, j'espère que les camarades, et surtout les Hollandais, qui se trouvent déjà devant l'attitude favorable de leurs patrons et qui auront déjà huit jours de vacances payées par eux, seront d'accord avec nous pour prendre huit autres jours pour notre propre compte. Si cette mesure est appliquée à toute l'industrie, le salaire de ces huit jours ne sera pas perdu. Il nous reviendra plus tard de lui-même, tandis que cela pourra contribuer puissamment à la régularisation de la production au profit de tous les camarades diamantaires.

**Hartog (Hollande).** — L'orateur est heureux de pouvoir prendre la parole au nom de la délégation hollandaise dans cette question, qui se trouve près d'être résolue. Je remercie, dit-il, les amis belges pour leurs félicitations et j'espère bien qu'ils auront sous peu atteint le même résultat. Dans tous les cas cela dépend en grande partie d'eux-mêmes. Je ne puis pas me déclarer complètement d'accord avec la proposition des camarades belges, ni avec l'exposé des motifs de Trouillard. En règle générale, il sera bon que les vacances ouvrières ne soient plus considérées comme une bienveillance de la part des patrons mais comme un droit des travailleurs. Après une année de travail intensif, l'ouvrier a droit à des vacances, avec salaire plein, pour que ce soit des vacances véritables. Aussi bien, je voudrais que la question soit posée tout autrement, c'est-à-dire que si les ouvriers désirent avoir des vacances leur permettant de passer huit jours de congé avec femme et enfants, ils ne devront pas avoir huit jours avec huit jours de salaire, mais huit jours de congé avec le salaire de quinze jours, donc des vacances avec salaire double. Ce n'est qu'à cette condition que nous aurons de véritables vacances.

Trouillard attend une sérieuse diminution de la

production, si la proposition belge est adoptée. C'est là un point de vue complètement faux, attendu que la question des vacances est une question nettement distincte. Qu'est-ce qui s'est passé à Amsterdam ? Il est bon de le savoir ; nous saurons d'autant mieux quelle attitude prendre envers la proposition belge.

En 1910, nous avons pour la première fois commencé à introduire des vacances, sur la même base que nos amis belges, donc sans indemnité. En 1910-1911, la situation industrielle, en ce qui concerne les salaires et l'échelon de la vie, était telle que nous pouvions facilement mettre un peu de côté sur nos salaires en vue des vacances. Mais les circonstances se sont modifiées.

Nous nous rappelons le fatal samedi du mois de juillet 1914, lorsque, comme membres de la Commission des Œuvres Sociales, nous étions ensemble avec Voët, le Secrétaire, à faire des projets pour les prochaines vacances, quand nous apprenions brusquement la nouvelle du meurtre de Jaurès, ce qui, avec les événements subséquents, mettait un terme à toutes vacances dans notre pays. A présent, il n'est plus possible chez nous d'avoir des vacances sans une certaine indemnité. Les camarades d'Amsterdam n'en voudraient pas. Ils n'en seraient pas partisans, parce que les salaires actuels, ni les circonstances ne le permettent. Je répète que nous devrons poser la question des vacances comme un droit, que nous devons revendiquer des patrons.

Tous les ouvriers et fonctionnaires des services publics et concédés revendiquent le droit aux vacances avec maintien du salaire. Beaucoup d'entre eux l'ont obtenu. Encore la semaine passée, le secrétaire de la C. G. T. de Hollande, en faisant état des contrats collectifs, disait qu'ils font presque tous mention de la revendication des vacances avec salaire payé et ce, non seulement dans notre pays, mais aussi dans les pays étrangers. Aussi bien le Congrès Démonstratif de la C. G. T. de Hollande, ensemble avec le Parti ouvrier, tenu en septembre dernier à La Haye, a décidé d'agir en faveur des vacances payées pour tous les ouvriers indistinctement. Par là il est coupé court à l'idée qu'on pourrait considérer les vacances comme moyen de limitation de la production. Nous ne parviendrons jamais en Hollande à appliquer la proposition belge, tantôt à prendre en dehors d'une semaine de vacances payées, huit jours supplémentaires pour notre propre compte.

Mais si on nous demande si nous sommes adversaires d'un congé de quinze jours ? Pas le moins du monde ! Nous en sommes adversaires si, dans ces quinze jours, il doit y en avoir huit que nous devrons prendre pour notre propre compte. Car, si les camarades ont eu les premiers huit jours avec salaire — rien d'extraordinaire donc — on devra se demander en vain comment parvenir à boucler le budget cette deuxième semaine. Dans la plupart des cas il n'y aura pas moyen de jouter de telles vacances.

Dans l'ordre pratique nous devons provisoirement nous borner à huit jours de congé payé. Nous avons déjà reçu des promesses qui réalisent la majeure partie de ces huit jours.

Le Président l'a déjà dit, le développement de cette revendication dépendra pour la majeure partie de nos amis des autres centres et spécialement de ceux de la Belgique. Amsterdam peut dire que, quand la Belgique aura atteint la même chose, la semaine des vacances sera définitivement devenu un fait. Une fois réglé internationalement, nous pourrons toujours voir si les circonstances permettent de prendre des vacances de quinze jours, mais toujours avec maintien du salaire.

Je veux en conséquence faire appel aux camarades belges : retirez votre proposition ! Nous sommes évidemment prêts à propager l'idée du congé de quinze jours, mais, pour le moment, nous ne voulons pas en faire une décision ferme.

Au moment où la réalisation d'une semaine de vacances semble proche, cela nous paraît dangereux. S'il y a moyen de réaliser ce que la proposition hollandaise a en vue, nous pourrons dire que le Congrès a fait du bon travail, ce dont profiteront nos camarades de tous les pays et ce dont ils nous seront reconnaissants. Je fais donc encore une fois

appel à vous : retirez votre proposition et soutenez celle de la Hollande.

*Rousset (France).* — Au nom de la délégation française, je communique que nous sommes parfaitement d'accord sur l'introduction d'une semaine de vacances payées. Les Coopératives de Saint-Claude accordent de huit à quinze jours de vacances avec maintien du salaire. Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition belge. Des vacances sans indemnités de la part des patrons signifient le chômage. Nous pouvons nous déclarer d'accord en tous points avec le point de vue hollandais.

*Meyer (Amérique).* — Depuis l'introduction de la semaine de vacances en 1910, nous ne l'avons plus abandonnée en Amérique. Que la situation soit bonne ou mauvaise, au mois de juillet nous avons invariablement pris une semaine de vacances. J'entends dire ici que des vacances non payées ne sont que du chômage. Cela n'est pas complètement vrai. Nous avons maintenu cette semaine exclusivement pour le principe. Pendant quelques années nous avons reçu notre salaire au complet, jusqu'à ce que les vacances en Hollande et en Belgique fussent abandonnées, parce que l'on ne les payait pas.

Nous autres, nous ne l'avons pas abandonnée et les dernières cinq années de crise cela a coûté beaucoup d'argent à nos membres, parce que les patrons, là où il n'y avait pas de travail, avaient précisément acheté un « shipment » peu de semaines avant les vacances et ils ne voulaient pas commencer le travail pour ne pas faire des frais. En dépit de cela, nous avons maintenu les vacances et, dès que l'industrie le permettra, nous revendiquerons de nouveau le paiement.

Nous avons à examiner la proposition belge pour des vacances de quinze jours. Ce que cela signifie pour nous, je vais tâcher de vous l'expliquer.

Si à Anvers et à Amsterdam les patrons veulent avoir de la marchandise dans un temps déterminé et qu'ils prévoient de ne pas pouvoir le faire avec leur personnel, ils louent des meules et ils embauchent des ouvriers qui, d'ordinaire, sont disponibles.

*Interruption.* — Pas toujours !

*Meyer.* — Dans les derniers temps, c'est bien le cas, hélas, car lors de ma visite j'ai pu constater qu'il y a encore toujours des meules et des ouvriers disponibles.

*Interruption.* — Ce ne sont pas toujours les ouvriers qu'on voudrait avoir.

*Meyer.* — Je dis encore une fois qu'en temps normal cela peut être le cas, mais dans les derniers temps les circonstances étaient telles que les patrons pouvaient avoir autant d'ouvriers qu'ils en désiraient. Mais en Amérique la situation est toute autre. Là les employeurs possèdent eux-mêmes les usines et il n'y a pas moyen d'obtenir d'autres meules, tandis que les fabricants doivent se contenter d'un nombre relativement restreint d'ouvriers. Maintenant nous abordons les patrons et nous leur disons : « A Amsterdam on obtient une semaine de vacances payées ; nous désirons la même chose ». Quand nous aurons obtenu cela, nous devrons dire : « Maintenant que vous payez cette semaine, nous allons encore en prendre une autre dont nous payons les frais nous-mêmes ». Alors on nous reprochera de ne pas être « fairs », parce que de cette façon les patrons auront leur marchandise finie avec du retard. Vous ne devez pas oublier que chez nous on se trouve devant d'autres circonstances que dans les autres centres. Il y a chaque semaine un grand arrivage de marchandises brutes ; si les patrons ne peuvent pas les fournir finies en temps utile, ils les envoient dans les autres centres.

Nous appliquons toujours sérieusement les décisions des Congrès ; nous étions par exemple les premiers à obtenir la journée de huit heures, puis les 44 heures et également les vacances. Nous nous verrons aussi obligés, si une décision dans ce sens était prise, d'appliquer celle des vacances, bien qu'il y ait des tas de difficultés qui s'y rattachent, comme je viens de vous le dire.

Aussi bien je voudrais vous demander de nous en tenir provisoirement à la proposition d'Amsterdam et de rejeter celle de la Belgique.

*Schott (Allemagne).* — Il n'y a que les vacances avec salaire qu'on puisse appeler des vacances. Si

l'on ne paie pas, cela ne constitue absolument pas de vacances. Ce sont les employeurs qui doivent payer les vacances. Aussi bien nous avons prévu cela dans nos contrats collectifs. Mais nous n'avons pas à cette fin une caisse centrale. Les employeurs la paient directement aux ouvriers ; après avoir travaillé pendant un an chez un seul patron, ils ont droit à une semaine de vacances.

Chez les ouvriers à l'entreprise, le salaire moyen de quatre semaines consécutives est pris comme base. Les vacances peuvent être de quinze jours, par rapport au nombre d'années de service chez un seul patron. Après six ans, on a de cette façon droit à deux semaines de vacances avec salaire payé. Le contrat collectif que nous avions est abrogé. Dans le nouveau projet, nous demandons quinze jours de vacances, sans la condition d'avoir travaillé chez le même patron. Nous voudrions bien que les vacances ne soient pas basées sur ce que font les Coopératives, mais suivant les patrons individuels qui constituent toujours une meilleure base. C'est là en tous cas une base sur laquelle nous pouvons mieux construire.

Le résultat qu'on atteint les camarades de Hollande nous réjouit et nous le considérons en effet comme un progrès. Aussi, nous ne pouvons pas appuyer la proposition belge.

*Trouillard (Belgique).* — A cause de l'unanimité de ce Congrès en faveur d'une semaine de vacances et qui se ferait certainement jour s'il y avait vote, la délégation belge se soumettra en se réservant toutefois le droit de prendre éventuellement huit jours supplémentaires pour son propre compte.

Elle émet en même temps le vœu que le prochain Congrès pourra décider de prendre quinze jours de vacances pour toute l'industrie.

*Le Président.* — Nous attendons maintenant que dans les autres centres, où cela sera nécessaire, des démarches soient faites pour réaliser la semaine de repos, pour que l'année prochaine la semaine de repos avec maintien du salaire soit partout introduite et pour que la décision du Syndicat Patronal d'Amsterdam, suivant laquelle le salaire sera payé en son entier aussitôt que cela se fera également ailleurs, vienne en application aussitôt que possible.

J'espère bien qu'on fera immédiatement l'effort nécessaire pour que cette question devienne promptement une réalité et pour que le Secrétaire soit constamment tenu au courant de tout ce qui se fera à ce propos.

Nous avons à l'ordre du jour le point n° 5 des propositions de l'A. D. B. :

*« Une seule organisation par pays sera reconnue par l'A. U. D. »*

*Danckaerts (Belgique).* — A propos de cette question je voudrais faire remarquer que depuis environ cinq ans, l'A. D. B. est devenu pratiquement le centre de gravité de l'A. U. D. Afin de motiver votre proposition, je dois préciser que nous avons en Belgique des salaires permettant à nos camarades de bien vivre. Nous avons augmenté nos salaires à ce point, que même en les calculant au change, l'ouvrier diamantaire hollandais pourrait en vivre décemment. Dans nos efforts pour atteindre ce résultat, nous avons toujours été entravés. Tout comme dans les autres centres, nous avons nos difficultés et ce n'est pas contre les seuls patrons que nous avons à mener le combat, mais nous avons aussi dans une large mesure à tenir compte de la mentalité de nos membres. C'est pourquoi nous sommes venus à ce Congrès avec une proposition qui, croyons-nous, était de nature à écarter une partie de ces difficultés et qui aurait facilité nos efforts pour des salaires plus élevés et le maintien de ceux-ci. Si une telle décision eut pu être prise — mais il ne faut plus en discuter maintenant, à cause de ce qu'on a cru ne pas pouvoir nous appuyer — cela aurait rendu notre position d'autant plus forte ; je veux parler de notre défense du système à salaire fixe.

Une question dans le même genre est celle de Betsalel ou de l'Association Chrétienne. La situation comme elle se présente chez nous, vous a déjà été décrite par Van Berckelaer, je ne le ferai donc pas à nouveau ; mais il y a un fait, c'est que nous avons à compter avec le syndicat catholique et que nos adversaires se réclament toujours du fait qu'en

Hollande les associations religieuses sont reconnues et que de ce fait le soi-disant syndicat chrétien de chez nous désire également l'être. Si cela devait se passer comme à Amsterdam, cela ne présenterait aucun danger. On en ferait tout simplement des membres de l'A. D. B. et un des membres de leur Comité entrerait dans notre collège. Mais il ne peut actuellement en être question. Je dois admettre que de temps en temps les détails sont un peu forcés et que la vérité est dénaturée, que nous nous efforçons alors de redresser.

Mais le fait que les organisations religieuses sont reconnues en Hollande, est plus fort que tous les raisonnements. On a déjà, je crois, indiqué que la présente proposition n'a pas tant pour tendance de forcer la disparition de Betsalel, ni de l'Association Chrétienne ; mais nous voulons faire appel à Betsalel et aux autres en leur demandant de s'éliminer eux-mêmes, parce que leur existence est une des raisons qui rend notre lutte beaucoup plus lourde, tandis que l'existence de ces petites organisations n'est que de très minime utilité et d'un grand danger pour nous autres. C'est basé sur cette seule considération que nous leur faisons la demande, dans notre intérêt et dans l'intérêt général, de liquider leur organisation et de se dissoudre de leur propre gré dans la grande association, d'adhérer à l'A. N. D. B.

*Parsser.* — Après ce qui vient d'être dit, la proposition ne présente plus sa dureté première. Dankaerts a dit que l'intention n'est pas de nous éliminer, mais il a tout de même dit des choses assez graves. Lui, et avant lui, Van Berckelaer, ont fait ressortir que l'A. D. B. doit soutenir la lutte contre le clergé, soutenu par la bourgeoisie, les banquiers, etc... qui, entr'autres attirent des apprentis qu'ils éduquent ensuite en ennemis des ouvriers organisés. On parlait à ce propos des mauvais salaires et de la situation, comme elle se présente à la campagne belge. Van Berckelaer disait même que l'A. D. B. rencontre des difficultés dans son action à cause de l'existence de Betsalel et de l'Association Chrétienne. Mais il s'agit ici de faire de la politique pratique.

Nous n'avons que faire de phrases qui peuvent avoir du bon au point de vue propagande, mais qui ne sont d'aucune utilité pratique. Je voudrais demander aux camarades belges quelle peut être la signification de la proposition de l'A. D. B. si ce n'est de faire disparaître Betsalel ?

C'est comme si l'on nous disait : vous rendez difficile la situation de l'organisation belge, donc, nous ne pouvons plus vous reconnaître !

*Interruption déléguée belge.* — Mais nous ne vous demandons que d'adhérer à l'A. N. D. B.

*Parsser.* — Cela n'est pas de la bonne politique. Jusqu'à quel point va le pouvoir de ce Congrès ? Tout au plus peut-il dire : Vous ne pouvez plus rester affiliés à l'A. U. D. A cela nous n'aurions qu'à nous soumettre. Nous le regretterions, parce que, affiliés à l'A. U. D. nous nous sentons comme une petite pierre de l'édifice. Qu'une telle pierre vienne à manquer, l'édifice pourrait menacer ruine. Est-ce qu'on croit vraiment, il parle surtout des collègues qui connaissent l'histoire de notre organisation, que si l'on décide ici que nous ne pourrons plus faire partie de l'A. U. D. que nous nous soumettrons et que nous adhérerons à l'A. N. D. B. ? On devra admettre que de tels changements d'esprit ne peuvent survenir tout à coup. Cela doit mûrir. Cela ne serait pas de la bonne politique pour le Congrès, car quel sera le résultat ? Que l'A. D. B. s'en retournera à Anvers et pourra dire à ses adversaires : « Nous vous avons ôté cette arme, Betsalel et l'Association Chrétienne ne sont plus membres de l'A. U. D. ». Messieurs, n'en attendez aucun succès, car, reconnus ou non, nous continuons d'exister.

Pourquoi, nous demande-t-on de la part des Belges, les membres de Betsalel et de l'Association ne peuvent-ils se dissoudre dans l'A. N. D. B ? Quand ils se rendent à Anvers ils deviennent bien membres de l'A. D. B. !

Il faut que je vous dise en confiance avoir été souvent déjà invité à venir prendre la parole à Anvers afin d'y procéder aussi à la création d'une association à base religieuse, mais je n'ai jamais voulu y collaborer.

Au surplus, si l'A. N. D. B. à Amsterdam avait vu l'occasion propice, dans le courant des années, pour nous balayer, elle n'y aurait point manqué. Plus fort même ! Bien que nous soyons en relations amicales avec elle, elle le ferait plutôt aujourd'hui que demain, si elle en avait l'occasion.

Le fait que les patrons belges sont pour 80 % des catholiques croyants, ne peut pas influencer sur une décision à prendre ici. Je voudrais donner un conseil aux amis belges. Si, rentrés en Belgique, vous prenez de nouveau contact avec les catholiques — qui nous contrecarreront bien plus que vous — vous reprendrez votre action. Mais je doute que vous parviendrez à écarter ce grand groupe de catholiques. Vous pouvez agir contre eux, leur livrer bataille, mais vous ne pourrez les mettre en dehors de l'industrie. Vous avez non seulement à compter avec eux, mais vous devez avoir la certitude que leur groupe prendra chaque jour plus d'extension. Selon moi, il serait préférable d'accepter les situations telles qu'elles se présentent et de tâcher de rendre les hommes plus conscients.

Faire de la bonne propagande et démontrer aux hommes la bonne collaboration existant en Hollande entre la grande organisation et Betsalel et l'Association Chrétienne, voilà la voie à suivre. Si, en dépit de tous ces efforts l'A. D. B. ne réussit pas à démontrer qu'il n'est pas nécessaire de former des organisations séparées, alors le moment sera probablement venu auxquels ces hommes pourront bien s'organiser séparément, mais alors à la manière des chrétiens et de Betsalel en Hollande. On leur dira alors : allez votre chemin, mais soumettez-vous aux décisions que, comme ouvriers d'une industrie nous prenons ensemble, et aux résolutions que l'A. U. D. a cru nécessaire de prendre en faveur des ouvriers diamantaires. C'est ce qu'a fait Betsalel depuis plus de 25 ans.

Si une collaboration harmonieuse pouvait se réaliser entre l'A. D. B. et le grand groupe de camarades, qui ne seraient plus des adversaires, alors on pourrait travailler ensemble à l'amélioration de notre position. Mais ne tâchez pas d'atteindre ce but en mettant les petites organisations d'Amsterdam en dehors de l'A. U. D., mais plutôt en réalisant l'unité ou en la créant là où il y a désunion.

Et pour finir je voudrais demander ce que signifierait une telle décision, proposée comme elle l'est par la Belgique, qui ne sait pas comment les choses vont se développer chez elle. Si la situation s'y modifie et qu'on parvienne à faire de ce groupe de bons camarades, alors je me demande s'il n'est pas préférable de faire un effort dans ce sens et de faire l'action en commun ensuite, plutôt que de cacher sa tête dans le sable, ne pas vouloir voir le mal en face et de le laisser prendre plus d'extension, jusqu'à ce qu'il devienne irrémédiable. A ce point de vue il faut être prudent en prenant une décision. Si la situation se modifie on ne pourra tout de même pas se soustraire à la force des choses et l'on devra tout de même prendre d'autre mesures.

*Voët (Hollande).* — La délégation hollandaise se déclare implicitement et sans réserve aucune, d'accord avec la délégation belge. L'existence des petites organisations séparées est néfaste. Nous pouvons prendre exemple chez les patrons, qui, eux non plus ne croient pas dans la nécessité d'organisations séparées ; ils savent mieux comment procéder. (applaud.)

Il y a vingt ans, nous avons déjà entendu que cet éparpillement des forces ne peut avoir que désavantages pour le mouvement ouvrier. Ce qui est curieux, c'est que précisément le délégué de Betsalel, dont les membres se sont toujours comportés en bons camarades, ait présenté un tel plaidoyer pour cette cause. En ce qui concerne nos bons rapports mutuels, nous pouvons dire la même chose de l'Association Chrétienne. Les deux petites organisations ensemble comptent 140 membres. Par rapport à leur force numérique, il ne vaut donc pas la peine d'en parler, d'autant moins qu'ils n'ont jamais donné lieu à la grande organisation de se plaindre, à moins que ce n'ait été tout au début de notre existence. Nous pouvons dire qu'ils sont devenus nos amis. Et bien que nous soyons persuadés de l'exactitude du point de vue belge, nous ne devons pas oublier que nous nous trouvons devant une situation de fait historique. Il y a des années nous avons invité

Betsalel à participer à la fondation de l'A. U. D. Il serait donc d'après moi déplacé de prendre ici une décision les obligeant à se retirer. Nous avons entendu que même la Belgique ne désire pas faire cela. La situation des petites organisations, par rapport à notre syndicat ne doit pas constituer d'obstacle pour la Belgique pour prendre les mesures qu'on y juge nécessaires et utiles. Les deux petites organisations ont leur représentation dans notre Conseil général, nous sommes en collaboration pour les seules questions se rapportant au métier ; elles paient même leur quote-part dans les frais de l'action syndicale et à cause de cela nous ne comprenons pas nous-mêmes pourquoi elles ne pourraient être avec nous pour toutes les autres questions. Aussi bien ce n'est pas avec un sentiment en tous points favorable que j'ai écouté le discours de Parsser.

L'A. N. D. B. compte parmi ses membres beaucoup plus de juifs croyants que Betsalel. Aussi bien nous nous efforçons de ne jamais heurter des convictions individuelles et nous n'obligerons jamais ces hommes à faire quoi que ce soit à l'encontre de leurs convictions. Mais si un membre de Betsalel se rend à Anvers, il devient membre de l'A. D. B., tandis que s'il retourne à Amsterdam, il s'en va de nouveau à Betsalel. En quoi cela est-il nécessaire ?

En constatant ces faits, je puis parfaitement me rallier à ce qu'à dit Danckaerts. Mais comme la situation se présente telle quelle depuis des années et que nos rapports mutuels peuvent être posés en exemple, que même les catholiques, fédérés à notre syndicat se soumettent complètement à tout ce que nous décrétons, je suis d'avis de ne pas continuer la discussion de choses, qui n'en valent pas la peine.

*Ponard (France).* — Au nom de la délégation française, je voudrais demander aux camarades hollandais de faire de leur mieux pour se conformer au désir exprimé par les camarades belges, qui ont indiqué les très graves dangers des associations séparées. En France aussi nous avons une petite association catholique, et à St-Claude on a fondé une association communiste et nous avons pu apprécier les inconvénients et les dangers que présentent ces organisations dissidentes.

Nous aussi nous demandons pourquoi les membres de Betsalel et de l'Association Chrétienne ne peuvent se dissoudre dans l'A. N. D. B., sur les bases indiquées par Voët. A Parsser, qui a démontré posséder de vrais sentiments de camaraderie, j'adresse l'invitation d'écouter l'appel des camarades belges. Je voudrais faire appel à toutes les petites organisations pour prendre des mesures, en conformité avec la disposition des esprits qui s'est fait jour ici, afin de se dissoudre dans un avenir rapproché, dans l'A. N. D. B.

*Van Berckelaer.* — La façon dont la question a été traitée par Parsser, m'oblige à placer un mot à mon tour. S'il s'était tenu avec modération aux déclarations qu'il avait déjà faites, comme il eut été convenable, la question eut été finie pour moi. Mais comme il s'est arrogé des airs de victime que nous aurions voulu traquer, les choses n'en peuvent pas rester là. Ce sont des façons peu admissibles, vu surtout l'attitude conciliante que nous avons prise envers lui à cause du développement historique de la situation. Parsser donne ensuite un aperçu de la situation en Belgique et veut faire croire qu'il n'a dépendu que de sa bonne volonté que nous n'ayons actuellement à Anvers aussi une section de Betsalel. Cela, je ne puis le passer sous silence. En ce qui concerne les bons conseils de Parsser, quant à notre collaboration avec l'organisation des chrétiens, cela non plus ne nous dit rien. Nous avons à ce propos notre propre point de vue.

En 1920 et 1921, lors de la grande crise qui fit beaucoup de chômeurs, et lorsque notre ministre Wauters institua le Fonds de Crise, les chrétiens développaient une activité toute spéciale. Quand le Gouvernement montre de l'argent, ils ne font pas prier. Ce fut encore le cas ici : ils dépouillaient le Fonds de Crise, institué par le ministre socialiste. Ils se faisaient immédiatement inscrire comme ouvriers diamantaires et, de cette façon, ils touchaient les allocations du Fonds à partir du premier jour de son fonctionnement.

Mais en dépit de l'appui qu'il ont trouvé, l'effectif

des chrétiens ne fait que décroître. Si, au début de la période dont je parle, il y en avait environ 2.000, il n'en reste, à présent, pas plus de 500. (Applaudissements).

Mais qu'il y en ait 500, ou seulement 100, le mal pour nous reste le même. Il existe et le danger que le capitalisme pourra un jour s'en servir, pour porter un mauvais coup à l'A. D. B., persiste. Car sans les patrons, l'organisation catholique ne pourrait jamais rester en vie. Elle est en effet soutenue par les employeurs, qui, eux, y sont pressés par le clergé.

Parsser dit qu'on lui a souvent demandé de se rendre à Anvers, afin d'y établir une section de Betsalel. Je veux bien lui dire que s'il faisait le moindre effort dans ce sens, il serait reçu de telle façon que l'envie de recommencer lui manquerait pour toujours. Anvers n'est pas la campine.

A Anvers, c'est comme à Amsterdam : pas un homme ne rentre à l'usine sans notre consentement. J'assure Parsser que s'il entreprend quelque chose dans ce genre, il en supportera les conséquences. Au surplus, il n'y a aucun juif hollandais chez nous qui songerait à se prêter à la création d'une organisation séparée. Ils ne savent que trop bien quel soutien l'A. D. B. a été pour eux, pendant et après la guerre. Et ils lui en sont reconnaissants. Parsser eut mieux fait de ne rien dire de pareil. Ces associations séparées ne peuvent continuer leur existence que grâce à l'appui du clergé et de la bourgeoisie. Si cet appui leur faisait défaut, elles ne pourraient rien faire, pas même en campine.

A présent, Parsser se risque même à nous donner des prescriptions quant à la ligne de conduite que nous aurons à suivre. Je ne lui en veux pas pour cela. Cela tient à ce que, comme démocrate bourgeois, il ne saurait faire autrement.

C'est donc psychologiquement à comprendre. Ce qu'il veut, c'est la même chose que ce que veut le bourgmestre d'une petite commune qui se rebiffe contre l'annexion à la grande ville, de peur de perdre son fauteuil. Il ne comprend rien au salut public. C'est le cas de Parsser.

*Le Président.* — On doit tenir séparé les deux choses qui sont en discussion ici. Il y a d'abord une proposition, disant qu'à l'avenir l'A. U. D. ne reconnaîtra plus qu'une seule organisation par pays. La délégation belge a déclaré ne pas vouloir y donner d'effet rétroactif, ce qui signifie, qu'à l'avenir, une seule organisation par pays pourra être affiliée à l'A. U. D., mais que ni Betsalel, ni l'Association Chrétienne ne devront quitter.

Par sa proposition, la Belgique n'a fait que combler une lacune, car les statuts, à l'article 2, ne disent rien d'autre que :

« L'Alliance Universelle est composée de syndicats d'ouvriers diamantaires, reconnues par le Congrès ou par le Bureau, et ayant adopté les statuts en entier ».

Appliquant ces dispositions le Bureau pourrait donc admettre même dix associations d'un même pays. Si la proposition belge est admise ici, elle aura son effet vraiment salutaire, car elle comblera une véritable lacune dans les statuts.

Mais nous devons en même temps envisager ce qui a été dit au début de cette question, et principalement l'appel qui a été fait par Danckaerts à Betsalel et à l'Association Chrétienne, qui n'est pas représenté ici, c'est-à-dire qu'ils liquident leurs organisations et qu'ils adhèrent à l'A. N. D. B., car la situation de la Hollande crée beaucoup de difficultés à la Belgique et elle fournit des armes aux adversaires. Je ne suis pas à même de juger jusqu'à quel point ces affirmations de la part des Belges sont exactes, aussi je ne me hasarderai point à prononcer un jugement. Il est fort possible que, si les deux associations hollandaises en question donnent suite à l'appel qui leur est fait, qu'alors qu'en Belgique l'organisation chrétienne et ceux qui la manœuvrent verront leur position affaiblie et que diminueront leur menaces contre l'A. D. B. Mais il est tout aussi possible qu'on y continuera comme de coutume. Il est extrêmement difficile d'émettre un jugement sur la situation d'un autre pays dont on ne connaît pas les gens et qu'on ne sait pas contre quelles influences on y a à lutter. Si des délégués d'un centre déterminé nous disent : « Cette question-ci est pour nous le pire des maux », nous n'avons qu'à

l'admettre. Si en vue de ces considérations les deux associations en question font suite à l'appel qui leur est fait, nous devons le laisser à leur propre initiative. Il ne sert de rien de discuter cela ici. Cela n'aurait aucune utilité et aucun but. Ce que nous pourrions faire, c'est tenir une discussion sur le point de savoir si des organisations confessionnelles sont oui ou non désirables en général et en particulier dans notre industrie. Ce serait là un débat intéressant.

Mais un Congrès n'est pas le lieu approprié pour un tel débat. Cela ne pourrait se faire que si on nous demandait l'admission d'une organisation confessionnelle ; alors on pourrait discuter ces choses avec les représentants de cette organisation. Mais les deux associations en question ont, on vient de le dire, collaboré à la fondation de l'A. U. D. et elles en sont membres depuis le début ; le cas étant tel, une discussion dans ce genre serait déplacée et elle tomberait en dehors du cadre de la politesse la plus élémentaire. On ne peut exprimer ici que l'espoir — et je veux le faire de tout cœur — que les comités des deux organisations répondront à l'appel qui leur a été fait, tant de leur propre initiative, qu'en considération de ce que la Belgique a fait comprendre. Je l'espère, mais je doute que cela arrive. Nous pouvons faire une résolution de la proposition belge et avec cela le Congrès considérera cette question comme close.

*Parsser (Hollande).* — Si j'ai parlé trop vénéusement, j'en présente mes excuses. Ce n'était pas mon intention. Mais Van Berckelaer n'a pas été moins vénérement que moi-même. La comparaison qu'il fit de moi et d'un bourgmestre d'une petite commune avait un caractère personnel assez désagréable pour moi. Chez un tel fonctionnaire ce sont bien les intérêts personnels qui sont en jeu, ce qui n'est nullement le cas chez moi. Je dirai presque que ma fonction de dirigeant de Betsalel me procure plus d'ennuis que de plaisirs.

En ce qui concerne le conseil que le Président nous a donné, il va pour ma part de soi qu'il n'y a pour nous aucune raison de soumettre cette proposition à nos membres. Le moment de la liquidation de Betsalel n'est pas encore arrivé. Beaucoup d'autres choses devraient encore arriver avant que la section d'ouvriers diamantaires de Betsalel puisse être suspendue. J'ai déjà dit, plus tôt, qu'il est possible que ce moment arrive, mais nous n'en sommes pas encore là.

Si la Belgique a des difficultés à cause de nous, mais malgré nous, nous le regrettons sincèrement, mais nous n'y pouvons rien. Toutefois nous sommes prêts à faire la déclaration suivante :

Je puis promettre ici que nous voulons soumettre à notre assemblée générale de nous retirer de l'A. U. D. de notre propre gré. Peut-être que cela pourrait avoir un effet de propagande, quand Van Berckelaer et les autres amis s'en retourneront en Belgique, car on pourra dire qu'également en Hollande les organisations confessionnelles ne sont plus affiliées à l'A. U. D. Je dois ajouter que, provisoirement, cela n'engage que Betsalel, parce que je ne puis évidemment parler au nom de l'Association Chrétienne.

Je répète encore une fois que je suis tout disposé à ce faire, si toutefois le Congrès est d'avis que cela peut servir la cause de la Belgique.

*Le Président.* — Une telle déclaration ne peut figurer à l'ordre du jour et ne peut donc pas être admise par le Congrès.

Comme, à part Betsalel, personne n'est adversaire de la proposition belge, elle est adoptée et la séance est ajournée au lendemain matin.

## CINQUIÈME JOURNÉE

*Le Président* ouvre la séance en disant : « Il nous est parvenu une invitation de la part de la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants, Perles et Pierres précieuses et des Lapidaires, pour visiter, à la fin du Congrès, leur section à l'Exposition de Paris. Je propose de répondre que c'est avec plaisir que l'invitation a été acceptée ».

Il en est décidé ainsi.

Ensuite, il est porté à l'ordre du jour le point premier des propositions françaises, disant :

« Unification dans la mesure du possible des tarifs dans les divers centres diamantaires ».

*Van Meerbeeck (Belgique).* — D'une part, comme co-rapporteur du Rapport des Changes, et d'autre part comme représentant de la délégation belge, j'ai demandé la parole afin de faire la déclaration suivante :

Les données contenues dans le Rapport des Changes, ont été assemblées par Voët et par moi. La rédaction a été rédigée en commun accord, de sorte que nous assumons ensemble la responsabilité de tout ce que contient le rapport et que nous l'assumons entièrement.

En considérant le rapport sous cet angle, vous remarquerez qu'il est facile de le soumettre à la critique, principalement en ce qui concerne la rédaction. Aux rédacteurs des journaux syndicaux hollandais et belge, cela ne coûterait pas la moindre peine d'y consacrer dans leur journal des polémiques interminables. Mais le diplomate Talleyrand, n'a-t-il pas dit : « Donnez-moi une page d'écriture et je vous fais pendre ! »

De telles pratiques ne devraient pas pouvoir se produire entre nous et très certainement pas entre collègues, chez qui l'on presuppose la bonne foi et les intentions honnêtes.

Il est très vrai que dans notre enquête nous sommes allés plus loin que les termes de notre charge. Mais cela non plus nous ne pouvons l'admettre comme un reproche, et la critique qu'on nous ferait à ce propos nous laisserait complètement indifférents. Il serait bien plus grave pour nous si on pouvait nous démontrer que nous avons failli à notre tâche et que n'avons pas rempli convenablement notre devoir. Aussi longtemps qu'on ne peut que nous démontrer que nous sommes allés trop loin, nous n'acceptons pas de reproche. Ce serait plutôt là une preuve que nous avons accompli notre tâche sérieusement, comme il convient.

En ce qui concerne les chiffres, c'est là une autre question. Ceux-là n'ont été l'objet d'aucune critique. C'était une question qui était plus difficile à traiter, il fallait pour cela une étude approfondie afin de se retrouver dans les différents tarifs et leur application. Il n'y a qu'au Conseil général d'Amsterdam qu'une observation a été faite à ce sujet par un conseiller général qui indiquait une contradiction dans le Rapport. Dans le rapport allemand il est dit que les tarifs en Allemagne sont plus bas qu'en Belgique, tandis que les chiffres publiés dans le rapport, ayant trait au salaires hebdomadaires, démontrent que cela n'était pas tout à fait exact. Je donnerai à ce sujet une petite explication. Lorsqu'au cours de notre enquête dans les différents centres, nous cherchions à nous mettre au courant des tarifs et des conditions, nous nous sommes souvent demandés comment parvenir à la façon exacte de comparaison entre les tarifs des centres entre eux étant donné les différentes applications et les écarts. Nous n'avons trouvé d'autre moyen que de rechercher la comparaison, ce qui revenait à ceci : déterminer le prix de revient de la pierre, tous frais compris. Cela eut pour conséquence — et nous l'avons consigné dans notre Rapport — que par ce système de calcul nous arrivions à un chiffre qui semblait favorable aux Allemands.

En Allemagne, on a, comme vous l'avez probablement tous vu, un tarif net, avec beaucoup de suppléments, ce à quoi il y a lieu d'ajouter que le polisseur fait lui-même le serrissage et le frottement des plateaux, de sorte que les frais y sont réduits à leur minimum ; il faut ensuite tenir compte de ce qu'on doit payer en Allemagne pour frais de force motrice ce qui contribue également à obtenir un chiffre moins élevé. Par tous ces calculs, nous sommes arrivés au chiffre de 50 % pour ces frais. Nous avons prévu là-dedans une importante marge de bénéfice aux entrepreneurs, laquelle marge est en rapport avec les circonstances actuelles, car, en période moins prospère, on laisse tomber une partie de cette marge. C'est la raison pour laquelle dans quelques cas les chiffres d'Allemagne donnent des résultats plus favorables que la Belgique.

Nous nous sommes trouvés également devant des cas curieux en faisant les calculs d'Amsterdam. Je peux bien dire que j'ai été effrayé de la situation qui s'est présentée devant moi. Par exemple, des frais énormes qu'on y a. Quand nous voyons que

ces frais s'élèvent en Belgique à 150 francs par semaine et qu'à Amsterdam ils sont de 36 florins par semaine, on constate immédiatement l'importante différence entre les deux.

*Interruption Voët.* — La moyenne des frais est bien un peu moins élevée.

*Van Meerbeeck.* — Rien que la différence entre le prix de la place est déjà très sensible. Il y a lieu d'ajouter qu'Amsterdam a un système totalement différent.

On y paie un salaire de sertissage très élevé, en opposition flagrante avec l'Allemagne, où le polisseur sertit lui-même. Cela aussi a sa propre histoire, attendu qu'à Amsterdam les sertisseurs ont toujours été très considérés, et qu'on les regardait plutôt comme supérieurs aux polisseurs. Comme bon « observateur » il est très souvent l'homme de confiance du patron et il est en conséquence bien payé.

En Belgique le sertisseur est plus ou moins subalterne du polisseur. En règle générale il est moins capable que celui-ci et il est conséquemment moins bien payé. Ce n'est que dans les « petits », où le polisseur dépend dans une plus large mesure du sertisseur, qu'il a encore une certaine importance.

Au contraire de ce qui se passe en Belgique, à Amsterdam le salaire du sertisseur est dans la plupart des cas plus élevé que celui du polisseur. Il y a ensuite les tarifs des débruteurs qui sont aussi plus élevés que chez nous et les salaires très élevés des scieurs. Tout cela pris dans son ensemble fait qu'une différence considérable s'est faite dans les tarifs, par suite de quoi le prix de revient de la pierre est d'autant plus élevé à Amsterdam. Pour les polisseurs, la différence est peu sensible ; si différence il y a, elle ne concerne que les polisseurs des « grosses ». Il est curieux que dans cet article, où le salaire ne joue qu'un rôle secondaire et ne donne donc pas lieu à la concurrence, la différence entre les salaires soit si importante, par opposition aux autres articles, où le salaire a bien réellement son influence.

Il faudrait savoir la peine que nous nous sommes donnée pour obtenir des augmentations dans les « grosses », quels efforts nous avons dû faire pour y apporter des améliorations ! Nous savions que c'était possible.

En France c'est la même chose qu'en Belgique. On y travaille à des salaires trop bas et qui nécessitent une augmentation urgente. En faisant un aperçu de toutes ces choses il est bon de faire la part des situations existantes et de la mentalité des gens des différents centres.

Par exemple il nous serait impossible de demander pour les sertisseurs anversois des salaires plus élevés que ceux des polisseurs, ces derniers s'y opposeraient. Ce sont là des choses insurmontables, desquelles nous devons tenir compte. Il en est de même en ce qui concerne les scieurs. Il y a des jeunes gens qui, après un an de métier gagnent 300 francs et même plus par semaine. Nous trouvons cela énorme et nous ne pouvons songer à revendiquer des patrons de payer aux scieurs des salaires de 8 à 900 francs par semaine. Nous ne pourrions le faire avec la meilleure bonne volonté du monde. Il est peut-être possible de niveler nos salaires pour le polissage avec ceux d'Amsterdam, mais cela nous est impossible pour les salaires du sertissage, du sciage et du débrutage, et nous ne pouvons en conséquence le promettre. Nous le déclarons ouvertement ici.

Lors de la Conférence des Changes, donc avant qu'eut lieu l'enquête, nous l'avions déjà dit et le résultat de l'enquête m'a fortifié dans ma conviction. Nous nous sommes demandés comment niveler des choses tellement dissemblables. Nous déclarons donc franchement qu'il ne nous sera pas possible de prendre les conditions et le système d'Amsterdam. Et je crains, qu'en ce qui concerne les autres centres, ce soit la même chose.

Camarades, lors de ma visite à Amsterdam j'ai vu de façon claire et précise la situation telle qu'elle s'y présente. J'ai appris à connaître dans qu'elle position difficile on s'y trouve souvent. Mais je dois dire aux camarades d'Amsterdam : Vous avez trop peu de courage. Songez que, nous autres, Anversois, nous avons vécu, pendant la période 1914-1918,

dans des circonstances beaucoup plus pénibles encore. Nous en étions presque au désespoir et nous ne doutions pour ainsi dire plus que c'en était fini de notre industrie. Il en a été tout autrement. Vous devrez vous habituer au fait qu'il vous arrive à présent ce qui nous est arrivé dans le temps. Quand le sort nous était défavorable, il vous souriait : à présent c'est le contraire qui se produit. Mais il y a des chances pour que dans un avenir rapproché cela change de nouveau et que vous soyez mieux lotis que vos voisins du Sud. Si comme conséquence au Pacte de la Paix l'étalement est de nouveau introduit chez nous, nous souffrirons indubitablement les mêmes misères que vous souffrez actuellement. Tous les employeurs « cours de changes » qui dans les derniers temps nous sont tombés sur le dos, feront volte-face et ils iront chercher le salut là d'où ils nous sont venus. Voilà comment nous envisageons la question.

Schott l'a déjà dit au début de ce Congrès : Les patrons chercheront toujours à faire travailler là où cela leur reviendra le moins cher. Nous sommes persuadés que, si les circonstances l'exigent, ces patrons agiront de la sorte et que si la fabrication leur revient trop cher chez nous, ils s'enfuiront aussi vite qu'ils ne sont venus.

Je crois que cet exposé sera suffisant, pour qu'à l'avenir les camarades d'Amsterdam tiennent compte de ce qu'on avance contre eux et leur fera comprendre que le moment n'est pas encore arrivé de réaliser l'unité qu'il désirent tant. Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons d'atteindre des taux de salaire aussi élevés que faire se peut, de façon à ce que les salaires des différents centres se rencontrent autant que possible. Après la parution du rapport, différentes tentatives ont déjà été faites pour se rapprocher autant que possible d'Amsterdam. Pour le moment il n'y a pas moyen de faire plus. Avec cela j'ai, provisoirement, dit ce que j'avais à dire.

*Le Président.* — Van Meerbeeck m'avait demandé de pouvoir prendre le premier la parole à la discussion de cette question, pour faire une déclaration. Toutefois il a prononcé un discours en règle et il m'a de la sorte empêché de donner l'entrée en matière que nécessite cette proposition. Bien que la discussion soit déjà ouverte je donnerai toujours l'introduction.

Il est à la connaissance du Congrès que, suivant la décision du Congrès de Londres de 1920, une Conférence des Changes fut tenue à Anvers au mois de mai 1924, ayant pour but de trouver des voies et moyens pour nous débarrasser des conséquences défavorables qu'on éprouvait dans tous les centres en raison des continues fluctuations des changes et valeurs monétaires et d'en arriver à un système de tarifs par lesquels les rapports entre les différents centres seraient normalisés. Le résultat de cette conférence fut l'adoption d'une résolution, après une discussion de trois jours, instituant une Commission qui fut chargée de procéder à une enquête sur la situation dans les différents centres et d'en dresser rapport. A la suite de cette enquête il aurait peut-être été possible de formuler des propositions à soumettre à l'avis du Congrès suivant. Cette Commission des Changes, comme elle fut appelée, désigna dans son sein Voët et Van Meerbeeck, pour procéder à l'enquête. Ceux-ci ont accompli leur tâche et ils ont dressé un rapport circonstancié de leurs expériences.

C'est de ce rapport que vient de parler Van Meerbeeck. La publication de ce Rapport a donné lieu à beaucoup de frottements et de choses désagréables, dont il ne doit plus être question ici.

Après qu'il eut paru, la Commission des Changes eut une séance avec le Bureau International, afin de délibérer sur le point de savoir quelles seraient les propositions, basées sur les conclusions du Rapport, à formuler pour la discussion à ce Congrès. Cette réunion eut un résultat négatif. Les membres hollandais de ces deux corps proposaient de soumettre à ce Congrès une résolution tendant à poser la nécessité de l'introduction des tarifs uniques sur la base de la valeur-or, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1926.

Les membres de la délégation belge des deux collèges déposaient, par contre, un projet de résolution disant que les organisations affiliées avaient l'obligation de tendre à la plus grande uniformité des

salaires, dans la mesure du possible. Il n'y eut pas moyen d'arriver à une entente, car le point de vue des Belges était appuyé, pour des raisons diverses, par les Français et les Allemands. Devant cette situation les Hollandais furent d'avis qu'il était superflu de maintenir leur proposition et ils la retinrent. Les Belges en firent de même. La réunion fit une impression des plus désagréables et elle finit sur ma constatation qu'au Congrès il n'y avait qu'à donner connaissance de l'impuissance de cette Commission.

C'est ce dont je fais à présent part au Congrès. On sait à présent comment il est arrivé que le travail de la Conférence et de la Commission des Changes n'a donné aucun résultat et pourquoi il ne peut être soumis des propositions au Congrès.

Je crois avoir exposé de façon suffisante quelle est la situation et le discours de Van Meerbeeck y aura gagné en clarté pour beaucoup d'entre nous.

*Meyer (Amérique).* — D'avance, je dois vous dire qu'il ne sera pas possible de vous demander de niveler les salaires sur la base du taux de salaire d'Amérique. Je ne vous le souhaiterai même pas, car de cette façon le même malheur, contre lequel nous avons à lutter depuis 1920, vous frapperait. En examinant le diagramme s'y rapportant dans le Rapport du Secrétaire, vous verrez plusieurs trimestres marqués de « mauvais », mauvais et encore une fois mauvais, et si, par exception, un trimestre est moins défavorable, nous retombons immédiatement dans « mauvais ».

Cette situation ne devrait être considérée que par rapport à la situation dans les mêmes centres, si l'Amérique n'était par excellence le pays tout indiqué pour le marché du diamant. Peut-être qu'actuellement, plus de 80 % de la production diamantaire y est vendue. Aussi, nous nous sommes demandés quelle pouvait être la raison de la paralysie de l'industrie diamantaire en Amérique.

En premier lieu, on fait de la contrebande chez nous, la fraude des droits d'entrée est un des facteurs qui a contribué à mettre au marché du diamant à meilleur compte que nous ne pouvons le polir. Nos patrons doivent payer le brut au même prix que les employeurs d'Europe. Maintenant, nous n'avons pas été assez naïfs pour croire que les salaires n'avaient pas subi des rabais en Europe, mais quand nous avons vu les véritables taux des salaires européens, dans le rapport Voët-Van Meerbeeck, nous avons perdu courage. Je sais bien que tout cela se trouve en rapport avec la situation économique générale et il nous est indifférent ce qu'on paie de marks en Allemagne, de francs en Belgique et en France ou de florins en Hollande ; la question revient à ceci : les ouvriers peuvent-ils décentement pourvoir à leurs frais d'existence avec ce nombre de marks, de francs ou de florins, et peuvent-ils, pour le surplus, mettre un peu de côté pour les périodes de chômage ?

Je suis resté cette fois-ci un peu plus longtemps en Europe, j'ai été voir un peu partout et j'en suis venu à la conclusion que partout les salaires sont beaucoup trop bas. Chez nous aussi les salaires sont trop bas, mais nous partons toujours du point de vue que pour le travail fourni, l'ouvrier doit recevoir une indemnité qui lui permette de vivre convenablement, d'avoir une habitation décente, de bien se nourrir, qu'il ne doive pas se refuser tous les plaisirs et qu'il puisse encore mettre un peu d'argent de côté pour se garantir contre le chômage qui revient toujours, afin qu'il ne tombe pas immédiatement dans le paupérisme. Je n'ai pas vu une telle situation en Europe. A Anvers on gagne un certain nombre de francs, mais leur pouvoir d'achat est relativement minime. En Hollande, les salaires, afin de les niveler autant que possible avec les autres centres, sont bas ; en Allemagne, ils sont même très bas. Dans un journal français, j'ai lu un de ces jours que le coût de la vie avait augmenté en peu de temps de 10 à 20 %, mais on ne disait rien d'une augmentation des salaires, de sorte que, pris dans son ensemble, je trouve que la situation en Europe est misérable.

Faut-il que cette situation dure ? N'est-il pas temps d'entamer une discussion à ce Congrès pour en arriver à un niveling effectif des salaires ?

La disposition d'esprit est favorable. Qu'on fasse trêve des difficultés en songeant plutôt à collaborer

pour rendre l'A. U. D. plus forte. Il faut qu'on fasse un effort commun pour en arriver à un taux de salaire convenable pour nos ouvriers, non pas pour la seule Amérique, mais pour tous les centres où l'on travaille le diamant.

Nous aussi nous avons dû procéder au nivellation des salaires, mais, hélas, dans le sens opposé à nos intentions. En le faisant, vous rendrez service à vous-mêmes et en même temps à nous autres. Nous ne devrions, dans ce cas, pas trop descendre vers vous. Et il y aura des raisons alors pour dire que l'aspect international gagnera en importance, par rapport à ce que j'ai pu voir actuellement.

En Amérique nous avons dû dépenser plus de dix mille dollars en allocations de chômage et nous avons par là encouru un déficit de plusieurs milliers de dollars. Nos finances ne sont pas inépuisables. Il y a une fin à tout.

Néanmoins, nous n'avons pas la moindre envie de suivre l'exemple de l'Angleterre. Nous ne laisserons pas détruire notre organisation. Les fabricants veulent fabriquer. Les ouvriers veulent travailler. Nos salaires devront en conséquence être ramenés environ au taux de ceux d'Europe. C'est bien triste, mais c'est la seule ressource qui nous reste, tout comme Amsterdam a été obligé de faire. Je voudrais demander, si les centres qui croient se trouver en si excellente posture, ne trouveront pas dans ces considérations un stimulant pour tâcher d'apporter des améliorations dans les conditions de travail ?

**Le Président.** — Je dois, pour un moment interrompre les débats pour communiquer une nouvelle qui intéressera probablement spécialement nos amis allemands. Le secrétaire des ouvriers métallurgistes, Alphonse Merrheim, vient de mourir aujourd'hui. C'était un homme d'action, qui, particulièrement dans les derniers temps se trouvait au premier plan et qui se distingua dans le mouvement syndical français. Il était un homme de grandes capacités, orateur d'élite et organisateur accompli, sa disparition constitue une grande perte pour le mouvement syndical français et international. Notre Congrès rend hommage à son souvenir.

**Ponard (France).** — Ce n'est pas comme membre du Bureau que je prends la parole, mais au nom de la délégation française.

Je ne discuterai pas non plus à fond la proposition française sur l'unification des tarifs ; je me bornerai à indiquer pourquoi elle a été portée à l'ordre du jour.

En raison de l'éloignement des centres français, disséminés sur tout le territoire, il est matériellement impossible de tenir souvent des Assemblées générales. Le dernier Congrès de l'Union Nationale des Syndicats Diamantaires Français date d'un an. A ce moment le rapport des enquêteurs de la Commission des Changes n'était pas encore paru, et nous en attendions impatiemment les résultats. Nous avions en outre le désir et l'espérance que le Congrès actuel de l'A. U. D. se tiendrait plus tôt.

Notre résolution sur l'unification des tarifs fut donc votée dans le but d'activer les travaux de la Commission des changes ; cette question fut en outre mise à l'ordre du jour du présent Congrès sur notre demande.

Nous aurions pu demander son retrait de l'ordre du jour lorsque nous sommes que la Commission des Changes n'avait pu trouver un terrain d'entente sur cette question, portant ainsi un rude coup à tous nos espoirs.

Nous ne l'avons pas fait, parce que nous savions bien que cette question viendrait tout de même en discussion au Congrès, qu'elle figurera ou non à l'ordre du jour. Et nous estimons que les choses qui ont été dites et qui se feront à ce Congrès ont intéret à être dites.

Je n'ai pas grand chose à ajouter à ce qui vient d'être dit, sinon qu'il faut en effet faire tout le possible pour remédier aux énormes différences de salaires qui existent entre les différents centres.

D'ailleurs nous assistons à des événements qui vont peut-être se charger eux-mêmes de nous acheminer bon gré, mal gré vers une solution. Déjà la Belgique parle de revenir à l'étalement. Il est probable que la France devra elle-aussi s'engager dans cette voie. Sinon, ce sera à l'exemple de l'Alle-

magne, la catastrophe financière d'où surgira une nouvelle monnaie.

Dans un cas comme dans l'autre, on peut prévoir une élévation des prix intérieurs qui sera un acheminement vers l'équilibre des prix mondiaux et qui finalement aura sa répercussion sur les salaires.

Mais sans attendre que les événements nous y contraignent, je répète que nous devons tout faire pour faire disparaître ou tout au moins atténuer les trop grandes différences existant entre les salaires des différents pays.

(A suivre).

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — La situation demeure bonne. Le travail est abondant et tous les ouvriers sont occupés normalement.

— Après les quelques jours de grève, la reprise du travail s'est effectuée sans incident.

— Dans sa dernière réunion, le Conseil d'Administration, examinant le cas de quelques adhérents qui n'ont pas suivi la décision de grève et sont demeurés au travail, a décidé de proposer leur radiation.

Cette proposition viendra devant la prochaine Assemblée générale où, conformément aux statuts, les intéressés seront invités à venir présenter leur défense.

Voici le nom de ces traitres :

Marius Saintoyant ; Jeanne Saintoyant, née Masson ; Georges Gründer ; Gaston Joly ; Marie Gindre ; Pierre Achard ; Georges Saguin (qui a envoyé sa démission) ; Marthe Secrétant et Noémie Chevassus.

**Dans les Sections,** il n'y a rien de particulier à signaler.

**Paris.** — La situation est bonne sur la place. L'indemnité mobile a été portée à 62 francs par semaine pour la période du 15 mars - 17 avril.

— La Maison Van Rooten, rue Vivienne, 47, a été mise à l'index par notre Assemblée du 26 mars pour infractions renouvelées à la journée de huit heures, et ce, sur la plainte de nombreux camarades.

— Nous rappelons à tous que la Fête annuelle du Rayon de Soleil aura lieu le 15 mai, au Grand Orient, 15, rue Cadet.

Concert et Bal de Nuit.

**Dans les autres centres.** — A Felletin, Nemours, Tainings, Lyon et Thoiry, partout le travail est abondant et les ouvriers sont occupés normalement.

Partout où ce fut nécessaire, les camarades ont répondu à l'ordre de grève et partout les patrons ont fini par accepter, de sorte qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars l'indemnité de vacances doit être payée partout.

Aucun événement d'importance à signaler au point de vue syndical.

### BELGIQUE & HOLLANDE

La situation demeure bonne. On pourra s'en rendre compte en consultant les statistiques des chômeurs qui, dans l'un et l'autre centre, accusent des chiffres peu élevés.

Le Secrétaire de l'Alliance, notre camarade Van Berckelaer, viendra en France prochainement et visitera probablement quelques centres. Il se rendra aussi en Suisse.

## Notre mouvement pour les vacances

Chacun sait que nos revendications réitérées, en vue d'obtenir une semaine de vacances payées, ont abouti à un conflit.

Tous nos camarades ont été tenus au courant des circonstances qui ont provoqué ce différend et de ses péripéties. Jour par jour, tous les centres ont été informés des événements survenus.

Il est donc parfaitement inutile d'épiloguer sur ces choses, et nous nous contenterons de marquer les conditions qui ont mis fin au conflit.

On se rappelle qu'en réponse à notre demande de vacances payées, les patrons offraient 5 % sur le tarif de base, mais prétendaient que ce 5 % devait faire partie intégrante du salaire.

C'est ce que nous ne pouvions admettre et ce fut une des principales raisons du conflit.

Le lundi 29 mars, les patrons nous proposèrent de donner à ce 5 % un caractère nettement distinct en le faisant figurer à part sur le carnet individuel de l'ouvrier.

En échange de cette concession, qui était un premier pas vers le but auquel nous tendons, on nous demandait de ne pas insister pour obtenir cette année la collaboration patronale pour l'application de nos vacances.

Par contre, les patrons s'engagèrent formellement à accorder la semaine de vacances sans restriction aucune dès que celle-ci sera un fait acquis en Belgique.

Le taux du pourcentage sera revisé et augmenté dès que le 5 % ne suffira plus à assurer la rémunération normale d'une semaine de vacances. Cette éventualité ne sera à envisager que lorsque les pourcentages appliqués sur le tarif de base atteindront 150 %.

Il est en outre entendu que si nous rencontrons trop de difficultés dans l'application de la semaine de vacances, tel que l'essai va en être tenté cette année, la question sera de nouveau soumise à l'attention de la Chambre Syndicale Patronale qui s'engage à la prendre en considération.

Ces propositions, acceptées par les ouvriers, mirent fin au conflit et la rentrée du travail s'effectua dans le plus grand calme le mardi 30 mars.

Et maintenant, il faut faire tout notre possible pour tenter loyalement l'essai auquel nous avons consenti.

Des instructions ont été données par circulaires à tous nos camarades.

Il faut que chacun ait soin de nous adresser chaque mois — directement pour les isolés ; par les soins du collecteur d'atelier les autres — sa prime de vacances.

Ne dites pas : « Je suis assez grand pour la mettre de côté moi-même ». C'est un argument dont s'empareront les ouvriers imprévoyants qui, le moment venu seront un obstacle à la fermeture générale des ateliers.

Il semble bien d'ailleurs que ces recommandations soient vaines. A part quelques rares exceptions, la rentrée des primes s'effectue normalement.

Cela permet de penser que l'expérience qui sera tentée au mois d'août, sera pleinement satisfaisante et qu'à la date qui sera fixée ultérieurement, tous les ouvriers diamantaires prendront quelques jours de repos.

Il nous reste à remercier tous les camarades restés au travail, à St-Claude ou dans les autres centres, de la volonté de solidarité qu'ils ont manifestée dès le premier instant.

Si la grève avait duré, nous étions certains d'un appui matériel suffisant pour soutenir la lutte.

La plupart des camarades restés au travail étaient en effet d'avis de prélever un pourcentage sur leur salaire au profit des grévistes.

Le conflit s'étant terminé promptement, nous avons fait le nécessaire pour arrêter immédiatement les listes de souscriptions.

Nous publions ci-dessous le détail des premières listes rentrées dont le montant servira à compenser, dans une certaine mesure, les secours accordés dès la première semaine à nos camarades particulièrement nécessiteux :

|  |      |   |
|--|------|---|
| Hammerer                                   | 25   | » |
| Baigue Ch.                                 | 25   | » |
| Besson Jean                                | 25   | » |
| Regad Eugénie                              | 20   | » |
| Grossiord A.                               | 50   | » |
| Gaston Prost                               | 5    | » |
| Bourgeat Gaston                            | 20   | » |
| Bourgeat Eglantine                         | 20   | » |
| Mme Tribouillet                            | 5    | » |
| Mme Ballicionni                            | 5    | » |
| Mme Grevot                                 | 5    | » |
| Mme Silard                                 | 5    | » |
| Dalloz Clovis                              | 10   | » |
| Coopérative <i>Le Diamant</i> , Cinquétral | 25   | » |
| E. Dadot                                   | 10   | » |
| F. Jousserandot                            | 10   | » |
| L. Cessin                                  | 10   | » |
| L. Jacquot                                 | 10   | » |
| L. Bailly                                  | 5    | » |
| G. Vuillet                                 | 5    | » |
| L. Ville                                   | 20   | » |
| E. Ponard                                  | 20   | » |
| J. Secrétant                               | 20   | » |
| A. Bourgeat                                | 5    | » |
| Gabrielle Roz                              | 20   | » |
| S. Comte                                   | 5    | » |
| Doyonnard                                  | 5    | » |
| H. Secrétant                               | 5    | » |
| J. Papillon                                | 2 50 |   |
| L. Bailly                                  | 1    | » |
| L. Secrétant                               | 10   | » |
| A. Damidaux                                | 5    | » |
| L. Duffaux                                 | 5    | » |
| Benoit Marius                              | 10   | » |

Nous remercions bien sincèrement tous les souscripteurs ; tous ceux aussi qui étaient prêts à faire le geste nécessaire.

Cela, mieux que toute autre chose, montre de quelle solidarité sont animés les ouvriers diamantaires.

Et c'est un précieux réconfort !

E. P.

## AUX TRÉSORIERS

La cotisation à l'Alliance Universelle est fixée, pour le deuxième trimestre 1926, à 1,44 par membre.

Nous rappelons qu'elle est payable d'avance et dûe pour tous les inscrits.

Envoyer les fonds à notre compte chèque postal :

**E. PONARD, Saint-Claude**  
**C/C. 8147, DIJON**

## DIPTYQUE

« Nous allons voir pourtant combien la Chambre Syndicale Patronale fut conciliante. Elle déplore sincèrement la méthode suivie jus'qu'ici, qui consiste, à la première occasion à dresser le personnel contre l'employeur ».

Emile DALLOZ,  
Président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires.

(*Echo de la Montagne* du 3 avril).

« Pourquoi ce lâchage des chefs confédérés ? A-t-on composé « en douce » avec les patrons ?

« Que penser de tout cela ? Y a-t-il eu des influences « municipales » qui ont joué ? « Le citoyen Ponard voudrait-il prendre le même chemin que son collègue Galantus, « saboteur de grèves ? ».

*Des grévistes indignés.*

(*L'Éclaireur de l'Ain* du 4 avril. Journal communiste, organe habituel des syndiqués unitaires).

Il n'était pas inutile de rapprocher ces deux textes. Cela dispense de toute réponse.

\*\*

Il est bon cependant de faire connaître l'importance numérique « des grévistes indignés ». Le Syndicat unitaire comptait exactement cinq grévistes, le surplus des ouvriers composant son effectif travaillant dans les Coopératives. Sur ces cinq grévistes, il est notoire qu'un au moins émit, dès le début, un vote hostile à la grève.

A l'Assemblée des grévistes qui se prononça pour la reprise du travail, un seul unitaire était présent. Cela permet évidemment d'écrire : « *Les unitaires votent contre la rentrée* ».

Cette façon d'écrire l'histoire n'est pas nouvelle ; elle fut appliquée de tout temps par les Jésuites qui lui léguèrent leur nom.

E. PONARD.

*Rien ne peut être fait si l'on a contre soi l'opposition violente ou sourde de la classe ouvrière.*

## Pour le "Rayon de Soleil"

*Sommes reçues au cours du mois*  
(*Dans cette liste ne figurent pas les cotisations*)

|  |            |   |
|--|------------|---|
| Alfred David, Cormaranche-en-Bugey   | 2          | » |
| Mollard Agathange, Pont-de-Poitte  | 22         | » |
| Fernand Lavenne, St-Claude   | 5          | » |
| MM. Jaillot et Ponard, St-Cl.  | 20         | » |
| Anonyme, Arbois  | 4 75       |   |
| Quête à l'occasion du mariage de Marcel Michaud, dit Zaza                          | 25         | » |
| Anna Duraffourg, Coyrière  | 1 50       |   |
| Reliquat sur quête, atelier Waille   | 0 80       |   |
| Léon Millet, Arbois  | 20         | » |
| Marcel Delatour, Chassal   | 6          | » |
| Un groupe de débruteurs de la Coopérative <i>Le Diamant</i> (versé par G. Clément) | 100        | » |
| Vente de matériel (Coopérative <i>Les Moulins</i> )                                | 20         | » |
| Vente de bouts de stèles, Tanninges  | 37         | » |
| Vente de bouts de stèles, Coopérative <i>Le Diamant</i>                            | 639        | » |
| Total  | 903 05     |   |
| Liste précédente   | 146.927 20 |   |
| Total à ce jour  | 147.830 25 |   |

Merci à tous ces généreux donateurs.

## STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

| ANVERS                       | Syndiqués | Chômeurs |
|------------------------------|-----------|----------|
| Du 8 au 14 Février           | 12.762    | 101      |
| Du 15 au 21                  | 12.751    | 89       |
| Du 22 au 28                  | 12.802    | 80       |
| Du 1 <sup>er</sup> au 7 Mars | 12.844    | 89       |
| Du 8 au 14                   | 12.829    | 106      |
| Du 15 au 21                  | 32.847    | 101      |

## AMSTERDAM

| AMSTERDAM                    | Ouvriers occupés | Chômeurs |
|------------------------------|------------------|----------|
| Du 22 au 28 Février          | 5.684            | 475      |
| Du 1 <sup>er</sup> au 7 Mars | 5.687            | 463      |
| Du 8 au 14                   | 5.691            | 491      |
| Du 15 au 21                  | 5.725            | 437      |
| Du 22 au 28                  | 5.624            | 478      |

Pour la dernière semaine mentionnée, les chômeurs se répartissaient comme suit :

29 scieurs, 59 polisseurs de brillants, 33 sertisseurs de brillants, 97 débruteurs, 108 polisseurs de roses, 40 sertisseurs de roses, 81 débruteurs de roses, 2 chatonniers, 29 cliveurs.

## LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam accuse une nouvelle augmentation d'un demi-florin par carat sur les cours que nous avions donné le mois dernier.

Voici les cours pour la première semaine

|                    |          |              |
|--------------------|----------|--------------|
| Boort              | le carat | 9 " florins. |
| Débris de cliveurs | —        | 7 20 "       |
| Eclats             | —        | 3 60 "       |
| Poudre pure        | —        | 3 60 "       |

En raison de l'instabilité des changes, nous nous dispensons de donner l'équivalent en francs. Indiquons cependant que le cours du florin oscille ces derniers jours entre 11,50 et 11,70.

**UNION NATIONALE**  
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

**COMpte FINANCIER**  
du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1925

| RECETTES  |           |
|---|-----------|
| Cotisations perçues.....                                      | 7.165 20  |
| Ventes manuels « Le Diamant » et tables de classement.....    | 45 "      |
| Reliquat sur service assurances-accidents .....               | 22 60     |
| Intérêts de l'argent placé en 1925 .....                      | 2.432 60  |
| Total des Recettes.....                                       | 9.665 40  |
| DÉPENSES  |           |
| Frais de contrôle pour le précédent exercice.....             | 346 75    |
| Appointements du Secrétaire ..                                | 3.075 "   |
| Frais de tournées.....  | 1.284 40  |
| Délégation du camarade Revuz au Congrès de Paris .....        | 701 70    |
| Achat de fournitures et de matériel et dépenses diverses..... | 179 25    |
| Achat de pierres à frotter les plateaux.....                  | 142 20    |
| Frais de correspondance.....                                  | 90 55     |
| Total des Dépenses .....                                      | 5.819 85  |
| RÉCAPITULATION  |           |
| Recettes .....  | 9.665 40  |
| Dépenses .....  | 5.819 85  |
| Excédent de Recettes .....                                    | 3.845 55  |
| Report de l'Avoir au 30/6/25 .....                            | 61.580 50 |
| AVOIR de l'Union Nationale au 31 décembre 1925 .....          | 65.426 05 |
| SITUATION DES CAPITAUX  |           |
| En compte-courant à <i>La Fraternelle</i> .....               | 64.153 85 |
| En Caisse (y compris Chèque Postal) .....                     | 1.272 20  |
| Total .....   | 65.426 05 |
| Au 31 décembre 1924, l'Avoir était de.....                    | 56.397 35 |
| Augmentation de l'Avoir en 1925                               | 9.028 70  |

*Le Secrétaire, E. PONARD.*

*La Commission de Contrôle :*

Clovis DALLOZ, Alix MONNIER,  
du Syndicat de St-Claude.

Louis MATELY, du Syndicat de Felletin.

**UNION NATIONALE**  
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

**Situation Financière du RAYON DE SOLEIL**  
du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1925

| RECETTES  |            |
|---|------------|
| Cotisations perçues.....  | 3.271 50   |
| Vente des bouts de stèles .....   | 1.280 "    |
| Produit de la poudre noire ..   | 69.213 15  |
| Dons divers.....  | 423 95     |
| Produit de la Fête de Paris ..  | 1.719 "    |
| Vente du matériel de la Coopérative <i>Les Moulins</i> .....  | 133 50     |
| Intérêts de l'argent placé pour l'année 1925.....   | 3.347 80   |
| Total des Recettes.....   | 79.388 90  |
| DÉPENSES  |            |
| Montant des secours alloués à divers camarades.....   | 8.942 95   |
| Frais d'envoi de cercles, de poudre noire, et frais divers  | 88 10      |
| Paiement de deux années de loyer du local abritant le matériel de la Coopérative <i>Les Moulins</i> ..... | 200 "      |
| Frais de correspondance.....  | 30 35      |
| Total des Dépenses.....   | 9.261 40   |
| RÉCAPITULATION  |            |
| Recettes .....  | 79.388 90  |
| Dépenses .....  | 9.261 40   |
| Excédent de Recettes .....  | 70.127 50  |
| Report de l'Avoir au 30/6/25 .....  | 80.721 60  |
| AVOIR du Rayon de Soleil au 31 décembre 1925 .....  | 150.849 10 |
| SITUATION DES CAPITAUX  |            |
| En compte-courant à <i>La Fraternelle</i> .....   | 148.911 95 |
| En Caisse (y compris Chèque Postal) .....   | 1.937 15   |
| Total .....   | 150.849 10 |
| Au 31 décembre 1924, l'Avoir était de.....  | 56.876 25  |
| Au cours de l'année 1925, l'Avoir s'est augmenté de ..  | 93.972 85  |

*Le Secrétaire, E. PONARD.*

*La Commission de Contrôle :*

Clovis DALLOZ, Alix MONNIER, Louis MATELY.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

**DIAMANTAIRES**

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîte ou outils diamantaires achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

**Achat de déchets de Diamants**

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur  
Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
et Poids métriques contrôlés par l'Etat

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

**HUILE SPÉCIALE POUR DIAMANTAIRES**

Tient à la meule sans l'encrasser

— Facilite le polissage —

**A vendre machine à débruter avec accessoires.**

Le tout en bon état.

S'adresser au camarade Aimé VINCENT, atelier Paul REY, rue Auguste Lançon, SAINT-CLAUDE.

**La Coopérative LE DIAMANT**

— SAINT-CLAUDE (Jura) —

accepterait quelques **jeunes gens** désirant apprendre le métier diamantaire avec le concours de son Ecole Professionnelle, dans la limite où le permettent les réglementations ouvrières sur l'apprentissage ;

Accepterait également de bons ouvriers polisseurs.

Limite d'âge pour entrer sociétaire : 35 ans.



LE GÉRANT,  
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

**DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !**

**LOUPES**

**CIMENT**

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)